



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Assistants dentaires

Question écrite n° 37667

Texte de la question

M Jean-Pierre Sueur appelle l'attention de Mme le ministre delegue aupres du ministre des affaires sociales et de l'emploi, charge de la sante et de la famille, sur le fait qu'il n'existe pas actuellement de statut regissant la profession d'assistant dentaire. Il s'ensuit que les taches professionnelles relevant des assistants dentaires ne sont pas precisement definies. Il apparait, en outre, que l'absence d'un tel statut constitue un obstacle a la mise en place d'une formation specifique des assistants dentaires. Dans une lettre qu'il lui a adreesee le 27 janvier 1988, M le ministre delegue charge de la recherche et de l'enseignement superieur ecrit en effet que l'« eventuelle reconnaissance » de la profession d'assistant dentaire constitue « l'etape necessaire et prealable a toute demarche ulterieure relative a la possible organisation d'un cursus d'etudes specifique a la profession d'assistant dentaire ». Il lui demande, en consequence, s'il ne lui parait pas indispensable d'elaborer un statut definissant la profession d'assistant dentaire, et quelles dispositions il compte prendre a cet egard.

Données clés

Auteur : [M. Sueur Jean-Pierre](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37667

Rubrique : Professions paramedicales

Ministère interrogé : santé et famille

Ministère attributaire : santé et famille

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 7 mars 1988, page 969